



## École élémentaire Maintenon



3 rue des glycines  
92700 COLOMBES  
Tél std: 01 47 86 03 48  
Tél dir.: 01 47 86 93 61  
0920350f@ac-versailles.fr  
maintenon.elem@ecoles.colombes.fr

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 03 NOVEMBRE 2016

#### Membres du Conseil :

Equipe enseignante sauf Mmes Chiesa et Goriot (excusées)

Rased: M. Harzoune : excusé

Parents délégués UPIC: MM. et Mmes Bakour, Belmiloud, Bouarour, Desforges, Flotté, Gargiulo, Gauger, Gousset, Guessoum, Mateus.

Parents absents ou excusés : MM et Mmes Chenebit, Cottenet, Coussemacq, Gauger, Guessoum, Mebarki, Penning, Rabehi, Rengnet, Segall, Steck.

DDEN: Mme Bastardie

Elu représentant la Municipalité: M. Elmaleh

Directeur de l'école: M. Garin

Inspectrice de la 27<sup>o</sup> circonscription: Mme Jean-Jean: excusée

Invitée : Coordinatrice du CLE: M. Ivan Avalos

La séance débute à 18h05 par un tour de table de présentations, l'accueil des parents d'élèves nouvellement élus, ainsi que des nouveaux enseignants titulaires.

#### **1<sup>o</sup>) Bilan de rentrée 2016**

\*Environ 432 élèves actuellement, de 22 à 28 par classes. Effectifs en baisse d'une vingtaine d'élèves par rapport à l'année passée : moins d'arrivée CP que de passages en 6<sup>o</sup>, déménagements pendant l'été.

\*17 classes, pas de double niveau. Nous accueillons 6 nouveaux enseignants : M. Lebrette en CP3, Mme

Berhouma à mi-temps avec Mme Chiesa en CE2A, Mme Lacombe en CE2A, M. Lambert en CE2D, Mme Fortini qui assure les compléments de temps partiel de Mmes Denieul et Gesret, ainsi que Mme Goriot pour les compléments de temps partiel de Mmes Kilhoffer, Lacombe et Chtouki.

\*Les élections des parents délégués : taux de participation de 24.5%, en hausse de 3.5 points sur l'an dernier. 17 sièges pourvus et 4 suppléants pour l'unique liste présentée, celle de l'UPIC.

\*Le directeur fait remarquer le caractère totalement prioritaire des questions de sécurité depuis cette rentrée et énumère les mesures mises en œuvre au quotidien : vigilance sur la fermeture des portes, sur les sorties de cours en fin de ½ journée, réduction du temps d'ouverture des portails, fermeture des accès aux bâtiments, exercices de mise à l'abri en cas d'intrusion, etc. Un diagnostic sécurité établi par le directeur a été transmis en Mairie, comportant des travaux à réaliser et des actes ou des attitudes à adopter.

\* Les enseignants font quelques commentaires sur la mise en application des nouveaux programmes et la mise en place des nouveaux cycles : le CE1 n'est plus une fin de cycle donc la pression du programme à respecter diminue un peu. Les relations entre école et collège vont par contre se resserrer du fait que le cycle 3 est maintenant composé des CM1, CM2 et 6°. Pour les programmes, le changement le plus visible concerne les enseignements d'histoire, géographie et sciences qui se regroupent sous l'appellation « Questionner le monde » avec des thèmes d'études sur l'observation du monde vivant, les objets techniques, l'espace, le temps.

Il est fait mention de la refonte en cours du projet d'école et des priorités ministérielles : Education Morale et Civique, arts et culture, numérique, réduction des inégalités.

Résultat des attributions de classes de découverte : les CM1A ont obtenu un séjour à Groix en avril. Deux projets de classes autogérées : CM2 A et B ; lieu encore indéfini, CM1 B et C : mini-séjour à Provins en juin.

Les actions de recherche de financement vont démarrer bientôt.

Autres projets : Chorales CP et CM1, Théâtre CM1d qui va se traduire par un PCP (parcours culturel de proximité).

Les enseignantes de CP1 et 2 avec le CE2b regrettent que leur dossier de candidature au projet du Conservatoire n'ait pas été retenu et s'interrogent sur l'annonce d'une proposition de PCP en remplacement.

Les CM2b ont un projet interdegré d'écriture d'une BD.

Les CE1 démarrent prochainement une vente de gâteaux pour financer leur projet de sortie de fin d'année.

Les CE1c ont un projet de correspondance scolaire.

Les CP1, avec la participation du Centre Nature, ont un projet d'animation au jardin, avec l'aide de Nora.

## **2°) Le Centre d'Accueil Loisirs:** M. Ivan Avalos le présente:

\*le matin de 7h45 à 8h50 – 70 à 80 enfants pour 5 animateurs soit un taux d'encadrement de 1/14

\*Restauration scolaire : 12h – 13h20

2 pôles de restauration : CP côté maternelle / autres classes dans la salle de restauration principale. Au total, environ 380 élèves par jour.

\*Mercredi après-midi au CEL : 120 à 135 enfants/ 12animateurs

\*TAP : 230 à 250 enfants pour 18 animateurs (législation : 1 adulte pour 18 enfants)

L'Upic demande pourquoi les TAP devenus payants sont plus chers que le mercredi. L'hypothèse retenue est celle de la présence d'animateurs extérieurs. La question suivante est alors de savoir si cela se traduit par une meilleure qualité des animations par rapport à l'an passé. Ivan pense que oui car ce sont des activités que les enfants choisissent et qu'ils s'engagent à suivre, ce qui donne une continuité et la possibilité d'activité évolutive.

Ivan soulève la question des enfants qui ne souhaitent pas participer à des activités en particulier mais veulent juste jouer librement. Ce n'est pas du tout le but des TAP mais Ivan s'efforce de répondre à cette demande en déléguant un animateur à une simple activité de surveillance pendant un laps de temps.

### 3°) règlement intérieur

\*Le règlement intérieur ne fait l'objet d'aucune modification sauf que le nombre d'exercices annuels de PPMS passe à 3. Il est en conformité avec le règlement départemental type. Il est approuvé à l'unanimité. Il sera imprimé par la Mairie puis remis aux familles.

\*Modifications d'organisation hors règlement intérieur :

Sur la question des entrées et sorties d'élèves : l'initiative prise à la rentrée par le directeur d'ajouter les créneaux 12h et 16h30 sur la dernière page du cahier de liaison n'est pas conforme à la réglementation. Nous ne pouvons pas nous engager sur ce point précis de notre responsabilité au moment de la sortie des élèves car en prenant cet engagement de vérifier si les parents sont présents ou non pour reprendre leurs enfants, nous allons au-delà de nos prérogatives. Tant que tout se passe bien, cela ne pose aucun problème, mais en cas d'accident grave, les responsabilités réelles seraient très difficiles à établir. Nous allons donc renoncer à l'offre initiale faite aux familles pour revenir à la situation des années précédentes : nous continuerons à vérifier si les parents sont au portail, mais en cas de problème, notre responsabilité ne saurait être engagée si un enfant sort non accompagné. Nous continuerons à vérifier qu'aucun enfant inscrit à la cantine ou à l'étude ne sorte à 12h ou à 16h30.

Un mot sera distribué à toutes les familles pour les avertir, expliquer les raisons et fixer une date d'effet. Le Conseil d'école approuve cette décision par vote majoritaire et décide de fixer la date de prise d'effet de cette décision au 14 novembre.

En conséquence, à compter du 14 novembre, les lignes suivantes seront supprimées sur les cahiers de liaison :

Lundi  16h30 autorisé à sortir seul  oui  non  
Mardi  16h30 autorisé à sortir seul  oui  non  
Mercredi  12h00 autorisé à sortir seul  oui  non  
Jeudi  16h30 autorisé à sortir seul  oui  non  
Vendredi  12h00 autorisé à sortir seul  oui  non

### 4°) Projets d'actions événementielles

\* Le Conseil décide de reconduire le marché aux livres (*la petite librairie*). Nous retenons la date du samedi 11 mars 2016.

\*La date souhaitée pour la fête de fin d'année est le vendredi 30 juin 2017.

### 5°) la coopérative scolaire

Bilan 2015/2016 de la coopérative scolaire. Comptes équilibrés. Ils ont été contrôlés par un « bureau » constitué des 2 mandataires, d'un enseignant et de 2 parents, puis approuvés par l'OCCE départementale. « Chiffre d'affaires » dépassant 40000€ (43800€ en charges, 44800€ en produits).

Excédent de recettes dépassant 1000€, ce qui met le compte à plus de 10000€ de crédit en début d'année. Très bon équilibre du budget classes autogérées des CM2. Plusieurs actions de vente de gâteaux ont permis en particulier aux CE1 de gonfler leurs régies de coop. Un conseil de coop en début d'année auquel des parents ont participé a permis de réaliser des achats exceptionnels de matériel pédagogique, justifié par la mise en place des nouveaux programmes.

#### **6°) Travaux et questions diverses sur les bâtiments scolaires:**

les travaux effectués et à venir : rappel des travaux demandés dans l'ordre prévu par le CE de février dernier :

- 1/peinture et sols de la salle de restauration
- 2/dépoussiérage des parties hautes et lavage des rideaux
- 3/construction d'un préau dans la grande cour
- 4/obturation de la clôture de la cour sur la rue des glycines
- 5/révision de tous les ouvrants défectueux
- 6/rideaux occultant en salle video
- 7/pose d'un visiophone au portail

Le visiophone est posé, le dépoussiérage fait pendant les vacances de Toussaint, les vitres lavées cet été mais uniquement sur l'extérieur. Des travaux importants sur le réseau d'évacuation des eaux usées de l'office ainsi que des travaux de plomberie, maçonnerie et d'entretien des toitures.

Les autres demandes restent à effectuer, auxquelles s'ajoutent les besoins créés par le diagnostic sécurité.

En fin de séance, des parents interpellent M. Elmaleh sur le problème de livraison des fournitures qui a gravement perturbé la rentrée. M. Elmaleh, au nom de la Municipalité, regrette vivement ces inconvénients vécus par les écoles de Colombes dont l'origine est un problème de communication entre le fournisseur et la Ville (responsabilité incertaine à ce jour) et rappelle le déploiement de moyens humains mis en œuvre pour résorber le problème.

Un autre point est soulevé par les parents ; celui du projet d'agrandissement de l'école annoncé par Madame le Maire dans le magazine municipal d'octobre sans aucune information particulière à l'intention des parents concernés. M. Elmaleh répond que le projet n'étant actuellement qu'en phase de programmation, la concertation avec les partenaires (parents et enseignants) sera conduite lorsqu'un premier projet architectural existera.

Le directeur propose que la question soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20h15.